

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1113

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Frédérique Meunier et M. Berger

ARTICLE 6 TER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition qui prévoit que l'Etat ne peut mettre en cause de façon dénigrante ou injustifiée les agents de police de l'environnement. L'OFB est sous tutelle des Ministères chargé de l'Ecologie et de l'Agriculture. De fait, cette disposition n'a pas lieu d'être.